

DECISION DU MAIRE 2026/015

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

Appel à projet 2026 - Parents 71

“Implication des familles à des actions collectives” – Multiaccueil Jacques Prévert

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu le projet du Multi accueil et du Relais Petite Enfance Jacques PREVERT d'organiser des ateliers parents / enfants en accompagnement à la parentalité,

Vu le projet du Multi accueil et du Relais Petite Enfance de développer des actions en partenariat avec les acteurs locaux pour renforcer les synergies dans l'accompagnement des familles du territoire,

Considérant que cet investissement représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projets de la Caf 71, du Département et du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents « Réseau Parents 71 » pour l'année 2026.

Le Multi accueil et le Relais Petite Enfance souhaitent organiser pour les parents et les enfants de 0 à 3 ans :

- Un atelier Lecture parents / enfants
- Une exposition de photos parents / enfants
- Des ateliers créatifs parents / enfants autour des lectures abordées
- L'intervention d'une psychologue autour de thèmes abordés en lecture et des demandes des parents (éducation, alimentation, douces violences, éducation positive)
- L'intervention d'une conteuse

ARTICLE 2 : Le montant sollicité est de 4 363.20 € (soit 80% du montant total des dépenses s'élevant à 5 454€).

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- au Comptable Public, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 25 février 2026

Edith GUEUGNEAU
Maire

